

Comité des obstacles techniques au commerce

**SÉANCE THÉMATIQUE SUR LA COOPÉRATION ENTRE LES
MEMBRES DANS LE DOMAINE DE LA RÉGLEMENTATION
CONCERNANT LES PLASTIQUES**

7 MARS 2023, DE 10 HEURES À 13 HEURES

Rapport du modérateur¹

Lors du neuvième examen triennal, les Membres sont convenus de poursuivre la tenue de séances thématiques en conjonction avec les réunions ordinaires qui auraient lieu entre 2022 à 2024, en vue d'approfondir davantage les échanges de données d'expérience du Comité sur des thèmes spécifiques. De ce fait, le Comité est convenu de tenir une séance thématique sur la coopération dans le domaine de la réglementation concernant les plastiques.² Des renseignements sur les intervenants, les exposés et les documents qui s'y rapportent peuvent être consultés sur le site Web de l'OMC.³

1 QUESTIONS D'ORIENTATION

- Comment les Membres, l'industrie, les organisations internationales et/ou les organisations non gouvernementales œuvrent-ils à élaborer des approches pour réduire les déchets plastiques et la pollution par les plastiques, ainsi qu'à promouvoir la réutilisation, le recyclage et l'innovation?
- Comment les principes OTC de l'OMC contribuent-ils à l'efficacité des politiques de gestion des déchets plastiques et de la pollution par les plastiques?
- Quelles meilleures pratiques devraient guider l'élaboration de la réglementation ou d'autres approches pour faciliter les échanges et faire en sorte que les mesures soient correctement adaptées pour atteindre leur objectif?
- Quels sont les avantages, les difficultés, les limites et les implications commerciales potentielles des mesures réglementaires dans ce domaine?
- Quelles sont les possibilités de coopération entre les Membres et celles de répondre aux besoins particuliers des pays en développement et des MPME?
- Quel rôle l'OMC peut-elle jouer?

2 SÉANCE D'OUVERTURE ET APERÇU

2.1. **M. David Jankowski** (États-Unis)⁴ a donné un aperçu de la séance thématique et présenté le contexte de la discussion de la matinée. Il a souligné que la discussion était tout à fait d'actualité car les politiques environnementales visant à réduire au minimum la pollution par les plastiques et les déchets plastiques dans notre environnement étaient devenues une priorité pour de nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales. Ces priorités ont conduit à une prolifération rapide d'approches réglementaires et non réglementaires pour traiter ces questions. Depuis 1995, plus de 1 750 notifications OTC ont inclus une référence aux "plastiques". Sur ce nombre, 303 notifications ont été présentées au titre de l'objectif "protection de l'environnement". Entre 2016

¹ M. David Jankowski (États-Unis). Le présent rapport est distribué sous la propre responsabilité du modérateur.

² [G/TBT/46, paragraphe 2.11.](#)

³ [WTO | Thematic session on regulatory cooperation between members \(Plastic Regulation\)](#)(OMC / séance thématique sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation (réglementation concernant les plastiques).

⁴ Directeur, Questions agricoles, Bureau du Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales.

et 2022, les notifications relatives aux plastiques présentées au titre de cet objectif environnemental ont triplé. Le champ de ces mesures comprend tous les points du cycle de vie des plastiques ainsi qu'un large éventail d'outils de politique. M. Jankowski a indiqué que dans la mesure où un plus grand nombre de Membres et d'organisations cherchaient à réduire au minimum la pollution par les plastiques et les déchets plastiques, les Membres devraient s'appuyer sur les principes fondamentaux de l'Accord OTC pour soutenir à la fois le commerce mondial et une réglementation plus efficace et correctement adaptée.

2.2. **M. Daniel Ramos** (Secrétariat de l'OMC)⁵ a présenté les travaux du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable ("DPP"), en mettant l'accent sur les perspectives réglementaires concernant les plastiques. Lancé en novembre 2020, le DPP a pour objectif d'examiner comment la coopération commerciale pouvait contribuer aux efforts de réduction de la pollution par les plastiques et à la transition vers une économie mondiale des plastiques plus circulaire et écologiquement durable, tout en complétant les travaux menés dans d'autres enceintes internationales. S'appuyant sur les résultats de l'examen des mesures concernant les plastiques et liées au commerce qui était actuellement en cours dans le cadre du DPP, M. Ramos a souligné que bien que la majeure partie du commerce des plastiques se faisait en amont, les politiques réglementaires étaient largement axées sur le niveau intermédiaire et sur ce qui se faisait en aval. Il a indiqué que la plupart des mesures concernant les plastiques et liées au commerce étaient des mesures réglementaires portant sur cinq thèmes, à savoir les plastiques à usage unique, l'emballage, la gestion des déchets, l'écoconception et le recyclage, et il a aussi fait remarquer que l'écoconception était un thème émergent prévalent. Dans le cadre de l'examen effectué par le DPP, les Membres ont aussi été invités à identifier les difficultés qu'ils rencontraient dans la mise en œuvre de ces mesures.

2.3. Lors de l'atelier de l'OMC sur les produits de substitution et de remplacement durables et efficaces pour les plastiques, tenu conjointement avec la CNUCED le 6 décembre 2022⁶, il a été noté qu'un certain nombre d'obstacles liés au commerce à l'utilisation de produits de substitution relevaient de la coopération dans le domaine de la réglementation, tels que le manque de cohérence des réglementations nationales et l'absence de normes internationales pour les produits de substitution. Un atelier sur la réduction de la pollution par les plastiques, en coopération avec le PNUE, était planifié pour la fin avril 2023, alors que les participants au DPP œuvraient à l'obtention de "résultats concrets, pragmatiques et efficaces" pour la CM13.

3 TABLE RONDE I

3.1. **M. Dumisani Buthelezi** (Afrique du Sud)⁷ a présenté le cadre réglementaire de son pays pour les plastiques. Il a d'abord donné un aperçu du profil du secteur des plastiques en Afrique du Sud et de l'ampleur de la pollution par les plastiques dans le pays. Il a notamment mentionné les décharges illégales et la faiblesse des infrastructures. Il a ensuite expliqué le contexte législatif et l'évolution du cadre réglementaire des déchets de 1998 à 2014. Il existe actuellement deux grands types d'interventions: les pouvoirs publics et les partenariats. Les interventions des pouvoirs publics comprennent la REP – plastiques à usage unique, le programme d'appui aux entreprises de recyclage, l'administration des importations et des exportations (Convention de Bâle), et l'intégration des ramasseurs de déchets. S'agissant des partenariats, l'Afrique du Sud s'est engagée auprès de plusieurs organisations nationales et internationales à lutter contre la pollution par les plastiques. Ces stratégies visent à orienter le pays vers une plus grande circularité.

3.2. **Mme Emmah Monyanga** (Afrique du Sud)⁸ a fait un exposé sur la réglementation sud-africaine des sacs de transport et des sacs plats en plastique. Elle a expliqué le cadre réglementaire applicable aux sacs de transport en plastique et la collaboration interinstitutions, qui portait sur les normes, les règlements, les évaluations de la conformité et les sanctions. Elle a aussi indiqué que l'Afrique du Sud s'efforçait d'envisager des solutions de remplacement et d'abandonner

⁵ Secrétaire du [Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable](#).

⁶ Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable, résumé factuel des discussions sur les produits de substitution et de remplacement durables et efficaces, atelier du 6 décembre 2022, [INF/TE/IDP/RD/88/Rev.1](#).

⁷ Directeur, General Waste Minimization (réduction générale des déchets), Ministère des forêts, de la pêche et de l'environnement.

⁸ Spécialiste technique, National Regulator for Compulsory Specification - NRCS (Office national de réglementation des spécifications obligatoires).

les plastiques tout en sensibilisant davantage les consommateurs. Elle a aussi résumé brièvement les six mesures relatives aux sacs de transport en plastique actuellement mises en œuvre. Insistant de nouveau sur la consultation et la collaboration, elle a décrit les interventions multipartites et l'action coordonnée entre les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et les syndicats. Toutefois, elle a aussi reconnu les problèmes et les limites de ces règlements techniques sur les sacs de transport en plastique, tels que le manque d'infrastructures pour le traitement des sacs biodégradables et compostables et l'offre limitée de déchets de haute qualité produits après la consommation. Mme Monyanga a conclu en donnant son avis sur ce que devrait être le rôle de l'OMC dans ce domaine, à savoir apporter une aide aux pays en développement en matière de transfert de technologie, de capacité technique et d'infrastructure.

3.3. **Mme Laura Barnett**⁹ et **Mme Daisy Croft**¹⁰ (Nouvelle-Zélande) ont donné un aperçu du programme de travail de la Nouvelle-Zélande sur l'élimination progressive des plastiques à usage unique et difficiles à recycler. Elles ont indiqué que l'interdiction initiale des sacs à provisions en plastique à usage unique (y compris les plastiques biosourcés et compostables) avait connu un grand succès en Nouvelle-Zélande et avait eu deux effets importants: i) elle avait contribué à changer la perception du public concernant l'utilisation des plastiques et ii) elle avait donné un élan à la vision ambitieuse du gouvernement visant à transformer le système de production des plastiques de la Nouvelle-Zélande et à réduire son utilisation des plastiques d'ici à 2030, comme cela est indiqué dans le rapport intitulé *Rethinking Plastics in Aotearoa New Zealand* (repenser les plastiques à Aotearoa (Nouvelle-Zélande)).

3.4. Les mesures de la Nouvelle-Zélande visant à réduire les déchets plastiques s'appuient également sur les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la New Plastics Economy (la nouvelle économie des plastiques) de la Fondation Ellen MacArthur et de la Convention de Bâle. Le programme de travail sur l'élimination progressive est mis en œuvre entre 2022 et 2025, et est conçu pour éliminer d'abord les articles les plus faciles à remplacer et laisser plus de temps à l'industrie pour s'adapter en ce qui concerne les articles plus difficiles à remplacer. Afin d'établir un équilibre entre la protection de l'environnement et la réduction au minimum des distorsions des échanges, le gouvernement a tenu compte des avis d'autres Membres de l'OMC et d'acteurs nationaux et internationaux du secteur au sujet de la proposition. L'une des bonnes pratiques recommandées consiste à collaborer avec de grands partenaires commerciaux qui mettent aussi en œuvre des interdictions semblables, ce qui a entraîné une consultation étroite avec l'Australie.

3.5. **Mme Lisa Flannery** (Royaume-Uni)¹¹ a décrit le Règlement de 2021 du gouvernement écossais concernant la protection de l'environnement (produits en plastique à usage unique), qui a été pris pour lutter contre les incidences négatives des déchets plastiques sur l'environnement. Elle a indiqué que 68% des déchets sur les plages écossaises étaient des plastiques et que le coût du nettoyage des déchets en Écosse s'était élevé à 78 millions de livres en 2020. Le gouvernement écossais a estimé que la culture écossaise du "tout-jetable" était une incitation à s'attaquer à ce problème et à changer les comportements. L'intervenante a dit qu'il y avait deux problèmes à résoudre: i) les questions relatives à la définition des produits en plastique et ii) la préparation des entreprises à abandonner les produits en plastique visés par la réglementation. S'agissant du second problème, l'Écosse a lancé une campagne radiophonique à l'échelle nationale et instauré des moratoires pour permettre aux entreprises d'utiliser ce qui restait en stock et de mieux s'adapter. L'intervenante a également parlé du dialogue avec des groupes protégés qui visait à faire en sorte que leurs points de vue soient pris en compte. La mise en œuvre était toujours en cours mais Mme Flannery a indiqué que la transition se déroulait globalement sans heurts.

4 TABLE RONDE II

4.1. **Mme Sinta Saptarina Soemiarno** (Indonésie)¹² a donné des précisions sur la réglementation mise en œuvre par le gouvernement indonésien pour répondre à l'augmentation des déchets plastiques marins et de la pollution par les plastiques. Elle a indiqué que l'impact de la COVID-19 et la hausse des achats en ligne avaient entraîné un afflux d'emballages en plastique, ce qui avait

⁹ Analyste des politiques, Ministère de l'environnement.

¹⁰ Analyste principal des politiques, Ministère de l'environnement.

¹¹ Conseillère politique principale, Regulatory Cooperation (coopération en matière de réglementation) – gouvernement écossais.

¹² Directeur, Solid Waste Reduction (réduction des déchets solides), Ministère de l'environnement et des forêts.

fortement contribué à cette augmentation des déchets plastiques. Cependant, elle a aussi indiqué que les facteurs actuels constituaient une opportunité de passer à une économie circulaire pour son pays. Le gouvernement indonésien a des objectifs spécifiques en matière de gestion des déchets solides et des déchets en mer, à savoir: i) une réduction de 30% des déchets d'ici à 2025, ii) le traitement de 70% des déchets d'ici à 2025 et iii) une réduction de 70% des déchets marins d'ici à 2025. Au nombre des efforts qui étaient faits pour promouvoir et mettre en œuvre une économie circulaire, Mme Soemiarno a souligné le rôle des "entrepreneurs sociaux" du pays, qui comprenaient les jeunes et les start-up qui entraient dans le secteur et augmentaient les activités commerciales de traitement et de recyclage des déchets.

4.2. **Mme Megan Hamilton** (Canada)¹³ a présenté l'approche du gouvernement canadien en ce qui concerne les déchets plastiques et la pollution par les plastiques en utilisant le Règlement interdisant les plastiques à usage unique à titre d'exemple du processus réglementaire. Reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique pour empêcher la pollution et passer à la circularité, le gouvernement canadien s'emploie à mettre en œuvre un programme exhaustif fondé sur des données probantes, qui consiste notamment en une coopération avec tous les niveaux de gouvernement, l'industrie, les organisations non gouvernementales, les chercheurs et le public canadien en vue de parvenir à un avenir sans déchets plastiques. Le Règlement, qui a été publié en juin 2022, est axé sur l'élimination ou la restriction de six catégories de plastiques à usage unique qui constituent une menace pour l'environnement, sont difficiles à recycler et pour lesquels il existe des solutions de rechange: les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires, les anneaux pour emballage de boissons, les bâtonnets à mélanger et les pailles flexibles (avec des exceptions). Le processus réglementaire a inclus une consultation publique et un calendrier de transition allant de 2022 à 2025. Le gouvernement canadien élabore aussi d'autres outils réglementaires visant à entraîner les changements systémiques qui favorisent la circularité, ainsi que des politiques visant à soutenir la réutilisation et les innovations dans le domaine des plastiques.

4.3. **M. Mamo Boru Mamo** (Kenya)¹⁴ a souligné l'approche et l'expérience du Kenya en matière de gestion des déchets plastiques. Il a parlé de l'expérience acquise par son pays dans le cadre de l'interdiction des sacs de transport en plastique imposée en 2017 et des réformes législatives en cours pour lutter contre les plastiques (et d'autres types de déchets) d'une manière plus globale. Il a donné des précisions sur la vaste campagne de sensibilisation et d'éducation menée par l'Autorité nationale de gestion de l'environnement au sujet de l'interdiction, qui avait fait appel aux grands médias locaux et avait inclus la communication de dossiers d'information aux ambassades internationales et à d'autres organismes gouvernementaux du Kenya, ainsi que des avis aux voyageurs. Il a aussi présenté les dernières propositions du Kenya, telles que les nouveaux programmes relatifs à la responsabilité élargie des producteurs (REP), ainsi que ses efforts en matière d'innovation, de réutilisation et de recyclage pour réduire les déchets plastiques et la pollution par les plastiques. Au nombre des difficultés rencontrées actuellement par le Kenya pour réduire les déchets plastiques, on comptait les suivantes: i) des données limitées et incompatibles avec les normes en matière de données, ii) la capacité d'utiliser efficacement le processus de notification du consentement préalable donné en connaissance de cause prévu par la Convention de Bâle et iii) l'absence de cohérence dans les politiques régionales. Il a été suggéré que l'OMC se concentre sur ses travaux concernant le partage, le suivi et la transparence des renseignements et qu'elle envisage d'adopter un mandat en matière d'Aide pour le commerce pour aider les pays en développement.

4.4. **Mme Maja Desgrees du Lou** (Union européenne)¹⁵ a présenté les nouvelles règles applicables à l'ensemble de l'UE en matière d'emballage proposées par la Commission européenne. Ce nouveau règlement de 65 articles s'appliquera directement aux opérateurs économiques qui exercent des activités sur le marché intérieur de l'UE. Le règlement proposé est en cours d'examen par le Parlement européen et le Conseil. L'intervenante a souligné que ce règlement ne visait pas uniquement la pollution par les plastiques mais tous les emballages, dans le but de prévenir et de réduire l'augmentation des déchets d'emballages, entres autres choses. Elle a présenté les principales mesures du règlement proposé: i) prévention des déchets et réutilisation des emballages,

¹³ Chef, Unité de coopération et mise en œuvre réglementaires, Environnement et Changement climatique Canada.

¹⁴ Directeur général, National Environment Management Authority (NEMA) (Autorité nationale de gestion de l'environnement).

¹⁵ Responsable des politiques, DG Environnement, Unité "Des Déchets aux Ressources", Commission européenne.

ii) recyclabilité totale de tous les emballages d'ici à 2030, iii) objectifs en matière de contenu recyclé pour les emballages en plastique, iv) règles concernant les emballages en plastique compostables et v) étiquetage des emballages, systèmes de consigne obligatoires et collecte sélective des déchets.

5 TABLE RONDE III

5.1. **Mme Kate Beers** (États-Unis)¹⁶ a parlé du programme de l'Institut national des normes et de la technologie (NIST) en matière d'économie circulaire, en mettant l'accent sur la description de ses premiers investissements dans la technologie, les mesures et les données relatives aux plastiques et aux polymères. Soulignant la forte interdépendance entre les flux de matériaux et les marchés économiques, en particulier pour les plastiques, elle a insisté sur la nécessité d'élargir les discussions au-delà de la notion d'un point de décision unique pour les produits et les consommateurs dans l'économie circulaire, pour le remplacer par un point en amont qui aurait des objectifs variables, ce qui nécessitait une compréhension des compromis pertinents qui entraient en jeu. Elle a ensuite évoqué les travaux du NIST dans les domaines de la science et de la conception des matériaux, des données et des outils de décision, et des études d'impact sur l'environnement. S'agissant de l'expérience du NIST concernant l'adoption de la hiérarchie établie par le modèle de la chaîne de possession, l'intervenante a fait remarquer que des technologies étaient nécessaires pour traiter d'autres flux de matériaux dans les cas où il était difficile d'identifier des voies compétitives pour les matériaux recyclés qui revenaient dans la chaîne d'approvisionnement. D'autres défis à relever comprenaient les difficultés auxquelles étaient confrontées les MPME pour maintenir les dispositifs de certification leur permettant d'être compétitives sur le marché, dans les cas où la transparence, l'harmonisation et l'accès étaient essentiels pour instaurer la confiance et susciter l'adoption. L'intervenante a ajouté que les méthodes fondées sur l'analyse du cycle de vie devenaient également des méthodes d'analyse économique utilisées pour tenir compte du cycle de vie complet des plastiques. S'agissant des études d'impact sur l'environnement, Mme Beers a souligné l'importance de données sous-jacentes fiables et indiqué que le NIST coopérait déjà avec des organismes de réglementation des États-Unis dans le cadre du Comptox Chemicals Dashboard (tableau de bord Comptox Chemicals). Afin d'améliorer les données en vue de mieux mesurer la charge des plastiques existants qui pesait sur l'environnement et d'éclairer une meilleure conception, l'intervenante a suggéré qu'une base de données en libre accès soit créée.

5.2. **Mme Helen Bird** (Royaume-Uni)¹⁷ a présenté les travaux du Waste and Resources Action Programme (WRAP) (programme d'action "déchets et ressources") visant à soutenir la lutte contre la pollution par les plastiques. Elle a souligné que seul un changement systémique pouvait remédier au problème de la pollution par les plastiques, avec une possibilité d'action volontaire pour faciliter les résultats visés. Même si une approche volontaire ne remplaçait pas la réglementation, cela donnait clairement un signal d'urgence et pouvait accélérer l'action urgente requise. À cette fin, l'intervenante a cité l'exemple du UK Plastics Pact (pacte du Royaume-Uni sur les plastiques), une collaboration industrielle dont les membres représentaient une masse critique de l'industrie et qui était soutenue par le gouvernement du Royaume-Uni. Elle a noté que ce modèle était un bon moyen de dialoguer avec le secteur public, ce qui remédiait à l'une des principales difficultés des entreprises. Elle a aussi souligné l'importance cruciale pour les entreprises d'une harmonisation des normes à l'échelle mondiale et a noté que des travaux menés dans le cadre de l'Accord OTC pourraient contribuer à lutter contre le problème des plastiques tout en facilitant le commerce international, y compris les principes de transparence, de consultation publique, de l'utilisation des normes et de l'utilisation des données et des technologies, tels que ceux qui visaient à garantir la qualité des données et des infrastructures.

6 OBSERVATIONS DU MODÉRATEUR

6.1. Je me félicite du grand intérêt pour cette séance thématique sur la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation relative aux plastiques, qui a inclus 11 exposés présentés par l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis, l'Indonésie, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, l'Union européenne et le Secrétariat de l'OMC.

6.2. La session a offert aux Membres une occasion importante d'échanger des renseignements sur les meilleures pratiques et les leçons apprises alors qu'ils cherchent à réduire au minimum les

¹⁶ Chef, Circular Economy Program (programme pour une économie circulaire), Institut national des normes et de la technologie (NIST).

¹⁷ Chef de la collaboration commerciale, Waste and Resources Action Programme (WRAP).

déchets plastiques et la pollution par les plastiques. Cela est d'autant plus vrai que le nombre de règlements sur les plastiques ne cesse d'augmenter. La retransmission en direct et la mise en ligne des séances ont offert une occasion utile d'accroître la transparence et d'élargir la participation des parties prenantes à ces activités importantes d'échange de renseignements.

6.3. Les participants ont bénéficié d'un tour d'horizon complet de l'état des efforts internationaux de réglementation portant sur la gestion des déchets plastiques, ainsi que des axes de travail existants de l'OMC pour faciliter la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation dans le cadre du Dialogue sur la pollution par les plastiques et le commerce des plastiques écologiquement durable. Nous avons également discuté des faits nouveaux survenus sur le plan international pour réduire au minimum la pollution par les plastiques et les déchets plastiques dans l'environnement, tels que la résolution des Nations Unies visant à mettre un terme à la pollution plastique, et nous avons examiné comment ces efforts pourraient nécessiter une coopération internationale future.

6.4. Certains Membres ont indiqué que l'utilisation d'une combinaison d'approches réglementaires et volontaires pouvait permettre d'obtenir des résultats plus efficaces et plus durables en stimulant l'innovation et en créant un espace permettant au secteur privé d'aller au-delà de la conformité. La mise en place de partenariats solides entre les gouvernements, les entreprises et la société civile est cruciale pour favoriser des politiques plus efficaces pour réduire au minimum la pollution par les plastiques et les déchets plastiques dans l'environnement. La collaboration dans les instances compétentes peut renforcer la confiance entre partenaires commerciaux et améliorer l'échange de renseignements et de données d'expérience. Ce processus peut aussi avoir pour effet d'accroître la confiance du public dans les décisions des pouvoirs publics sur les plastiques, ainsi que son adhésion à ces décisions.

6.5. Les Membres ont souligné l'importance de principes OTC fondamentaux tout au long de leurs exposés, y compris la transparence, la consultation publique, l'utilisation de normes internationales, l'utilisation de données et de renseignements techniques, l'assistance technique, les considérations liées développement et l'infrastructure qualité nationale qui sous-tend ces systèmes.
